

## AVIS DE COURSE

Grande Course « Tour de l'île d'Yeu » (Pertuis charentais et côte vendéenne)  
Dimanche 20 et Lundi 21 Mai 2018  
Société des Régates Rochelaises  
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve :  **Semi Hauturier**  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 15 et d'une longueur minimale de 6,30 m
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société des Régates Rochelaises – Avenue de la Capitainerie – Port des Minimes – 17000 La Rochelle, au plus tard le Vendredi 18 Mai 2018.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Week-end Championnat
Solo / Double	20 €
Equipage	30 €

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Dimanche 20 Mai 2018	08h00	09h00

### 5.2 Briefing

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Dimanche 20 Mai 2018	09h00	09h30

### 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 20 Mai 2018	11h00	Toutes

5.4 Un buffet d'accueil au retour de course sera organisé à l'étage du Club, Lundi 21 Mai 2018 dès 8h00.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :  Affichées suivant les prescriptions fédérales

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront :  Côtiers

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes inscrites à l'épreuve.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Sans Objet

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents à l'étage du club, lors de la remise des prix, le Lundi 21 Mai 2018 à 12h00.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : ([contact@srr-sailing.com](mailto:contact@srr-sailing.com))

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 19	02h06	0,93m	
	08h18	5,82m	90
	14h25	1,22m	
	20h36	5,75m	84
Dim. 20	02h57	1,20m	
	09h28	5,49m	79
	15h17	1,56m	
Lun. 21	03h53	1,53m	
	10h56	5,25m	67
	16h17	1,90m	
	23h32	5,33m	62

Source : maree.info

## ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

